



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

## DELIBERATION

2024-13

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 19  
Représentés : 04      Voix délibératives totales : 23

---

### **OBJET : Subvention 2024 aux associations**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

#### **PRÉSENTS :**

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

#### **EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.



# LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

**Vu** l'instruction M57 applicable aux communes ;

**Vu** les différentes demandes de participation financière déposées par les associations ;

**Considérant** que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local ;

**À la majorité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;**

**Article unique** : **Décide** de voter l'attribution d'une subvention pour l'année 2024, portées à l'article 65748, aux associations listées ci-après.

ALB 1 500 €  
Anciens combattants de Bury (UMRAC) 300 €  
Angy-Bury Tennis de Table 400 €  
Association Mucicale Bury (AMB) 900 €  
Ass parents d'élèves -RPI Bury Rousseloy 300 €  
Association Soins Palliatifs (ASP) 100 €  
Association Sportive Collège de MOUY 300 €  
Association Video Travelling 200 €  
CLAPE 400 €  
Comité des Fêtes 13 000 €  
Compagnie d'arc Bury 900 €  
Croix Rouge Française 300 €  
Cyclo Club Burysien 750 €  
Emmaüs 300 €  
E.N.V.O.L 100 €  
Foyer socio Educatif Collège Mouy 300 €  
Jardins Familiaux 500 €

Judokas de Bury 1 300 €  
LASSAL 150 €  
Les Restaurants du Cœur 300 €  
Mouy Association Thérain Ahtlétic Club 1 000 €  
Mouy Basket 500 €  
Olympique club de Bury 1 000 €  
Patrimoine Culturel et Historique 1 000 €  
Rando Club Burysien 300 €  
REB 10 000 €  
Sauvegarde Vestiges Dury Saint Claude 200 €  
Sauvegarde Vieilles Pierres 200 €  
Secours Catholique 300 €  
Souvenir Français 100 €  
U.N.C-A.F.N 200 €  
UNAPEI OISE 100 €  
Union sportive de Balagny 750 €  
US Mouy Tennis 500 €

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Ampliation de la présente délibération sera adressée :**

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.



Bury, le 2 avril 2024

**Le Maire,**

**David BELVAL**